



Mémoire
présenté à la Commission de l'économie et du travail
portant sur le secteur énergétique au Québec

Janvier 2005

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs, membres de cette commission,

Nous avons pris connaissance de la publication intitulée « *Le secteur énergétique au Québec : contexte, enjeux et questionnement* » dans lequel le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs trace le portrait de la situation de l'offre et de la demande d'énergie au Québec. On y décrit les tendances actuelles du marché local et du marché d'exportation. On y fait aussi état des avenues de développement de cette industrie et des paramètres à rencontrer en terme de rentabilité économique et de respect de l'environnement. Enfin, on y aborde la contribution que cette industrie peut apporter au développement régional.

À titre de représentant d'une municipalité située en région, nous nous soucions de son développement économique et social et plus particulièrement de l'apport que le développement des richesses naturelles, incluant le secteur énergétique, peut représenter pour notre collectivité. De plus, nous nous interrogeons même sur les possibilités pour la Ville de Saguenay de participer directement à ces développements et se doter ainsi d'un levier économique qui peut s'avérer très profitable dans les années futures. C'est ce qui motive notre participation à la commission et c'est ce qui inspire les commentaires que nous venons vous formuler.

Notre mémoire est articulé autour des thèmes suivants :

- État de la situation;
- Nécessité d'une décentralisation;
- Nécessité pour les villes de trouver de nouvelles sources de revenus;
- Revenus perdus;
- Opportunité d'investissement pour la Ville de Saguenay.

1. ÉTAT DE LA SITUATION

Comme vous le savez, en l'espace d'un an, les fermetures chez Alcan et Abitibi ont entraîné la perte de 1 190 emplois dans notre région. Si on applique le facteur multiplicateur de 2,78 pour estimer les impacts dans le secteur tertiaire, c'est près de 4 500 emplois qui sont perdus ou menacés à court terme à la Ville de Saguenay et dans la région.

De plus, Alcan laisse planer la possibilité de la fermeture de l'usine Vaudreuil à son complexe de l'arrondissement Jonquière. Il faut maintenant ajouter à ces données la recommandation d'une réduction de la possibilité forestière de l'ordre de 20% tel que le formule la commission Coulombe et les pertes d'emplois qui s'en suivront.

Selon le rapport d'études économiques régionales publié par Desjardins¹ en avril 2004, le taux de chômage de la région métropolitaine de Saguenay s'élevait à 11,3% en comparaison à 9,1% pour le Québec. Nous n'insisterons pas sur le déclin démographique de la région, l'exode qui se poursuit et le vieillissement de la population, ces phénomènes étant largement connus et documentés.

On comprendra cependant que dans ces circonstances, la population manifeste avec insistance des attentes pour une intervention rapide et significative de tous les paliers de gouvernement, dont les autorités municipales. Saguenay, qui représente la majorité de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean, vient donc présenter devant cette commission

¹ Desjardins. *Études économiques régionales, région administrative Saguenay-Lac-Saint-Jean. Survol de la situation économique*, avril 2004, vol. 3, no 2.

un état du fait et des pistes de solutions qui permettront, à notre avis, de corriger en partie la conjoncture de décroissance qui sape les bases de notre économie.

L'ouverture du Centre des technologies de l'aluminium par le Conseil national de recherches du Canada et l'investissement par Alcan dans une usine de fabrication de pare-chocs constituent sans contredit des gains d'emplois. Cependant, on parle ici d'un gain d'une centaine d'emplois comparativement à des milliers perdus en quelques mois.

La construction de la centrale sur la rivière Péribonka au coût de plus de 1 milliard\$ s'échelonne jusqu'au printemps 2008. Selon Hydro-Québec, en 2006 un nombre de 1 160 personnes travailleront sur le chantier. La société d'état évalue l'impact économique régional lié aux activités de construction à 345,6 millions\$ et à 2 500 années-personnes, le niveau d'emploi variant de 115 années-personnes à 802.

Une fois la construction terminée, le nombre d'emplois permanents sera d'environ 20 postes, très probablement localisés à proximité de la centrale.

Quant à l'électricité, elle sera transportée vers les grands centres pour soutenir leur développement ou deviendra disponible pour l'exportation.

En soi, si nous appuyons la construction de nouvelles centrales afin de répondre à la demande et assurer la sécurité énergétique du Québec, nous déplorons vivement leurs faibles impacts en région, pendant et après la construction, et nous comprenons pourquoi Hydro-Québec s'est sentie

le devoir de compenser minimalement les collectivités qui sont touchées par l'implantation de ces infrastructures sur leur territoire.

Quant à nous, étant donné la situation qui se dégrade à Saguenay, considérant la nécessité que tous les paliers de gouvernements travaillent ensemble afin de trouver des solutions à long terme et aussi afin que la ville puisse répondre adéquatement aux attentes de sa population et assumer une responsabilité que les circonstances imposent, le conseil municipal de la Ville de Saguenay doit disposer d'outils qui lui permettront d'intervenir d'une façon tangible afin de rétablir la situation.

2. LA NÉCESSITÉ D'UNE DÉCENTRALISATION

Dans son document de travail de février 2003², le Parti libéral du Québec, qui forme l'actuel gouvernement, affirmait sa volonté de faire confiance aux régions. Il insiste sur la nécessité de freiner le déclin démographique des régions afin de conserver la masse critique qui protège l'accessibilité aux services publics et aux services de proximité. À ce sujet, on se rappellera que le solde migratoire interrégional pour la période 1996-2001 est négatif de 10 858 personnes au Saguenay, le plus élevé au Québec. Pour contrer cette tendance, l'actuel gouvernement semble favoriser des solutions locales adaptées aux besoins des populations des régions. Le gouvernement s'est engagé « à fournir aux régions les outils et les ressources financières nécessaires pour qu'elles puissent assumer un rôle de premier plan dans leur développement économique et social. »

Pour sa part, la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, dont le rapport³ a été présenté au ministère des Ressources naturelles en mars 2003, appuyait ses recommandations sur dix principes dont les quatre suivants :

- Favoriser les mesures visant la croissance économique et sociale des régions;
- Faire confiance aux régions;

² Parti libéral du Québec, *Faire confiance aux régions*, 2003.

³ *La Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Rapport et plan d'action*, 2003.

- Prendre davantage en compte les réalités régionales. Pour ce faire, une approche souple et adaptée doit être favorisée;
- Faire prévaloir un juste équilibre entre l'intérêt de la collectivité québécoise et l'intérêt régional.

Sur la base de ces principes, cette commission formule ainsi sa première recommandation :

« Que le MRN incorpore, dans sa mission et son plan stratégique, l'objectif de maximiser les retombées économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources et les MRC ressources.

Que la réalisation de cet objectif se fasse dans une perspective d'équité interrégionale et qu'il favorise un suivi de ses interventions par région.⁴ »

Si ces principes et ces recommandations se traduisaient en un plan d'action en faveur des régions du Québec, cela constituerait un correctif significatif ici au Québec, mais non une innovation puisque comme la commission le note dans son rapport, il s'agirait de l'implantation chez nous de mesures déjà instaurées sous différentes formes ailleurs au Canada et à l'étranger.

Plus récemment, le gouvernement du Québec proposait aux présidents des Conférences régionales des élus (CRÉ) un protocole d'entente dont l'objet portait sur l'énoncé des principes et du plan d'action visant à

⁴ *Ibid*, p. 57.

favoriser le développement économique, social et culturel des régions. Parmi les principes devant guider la démarche de régionalisation et de décentralisation des responsabilités, on retenait qu'il fallait s'appuyer sur les structures municipales pour assurer le développement régional et qu'on devait transférer des responsabilités avec les ressources correspondantes⁵.

Nous pourrions poursuivre l'énumération des énoncés de principes réitérant l'urgence d'agir en faveur des régions. Pour celles-ci, pour le Saguenay-Lac-St-Jean et pour la Ville de Saguenay en particulier, la situation commande dès maintenant des actions rapides et concrètes.

⁵ Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et les CRÉ, page 2.

3. LA NÉCESSITÉ POUR LES VILLES DE TROUVER DE NOUVELLES SOURCES DE REVENUS

Comme nous l'invoquons en janvier 2004 dans notre mémoire⁶ présenté au ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires, « *la Ville de Saguenay a besoin de nouvelles sources de financement pour élargir son assiette fiscale et répondre aux besoins urgents des citoyens* ».

Depuis 1980, les villes doivent répondre à la demande de services municipaux et aux exigences des citoyens qui sont de plus en plus élevées.

En 1992 et après le retrait du gouvernement du Québec du financement du transport en commun, le transfert aux municipalités de la facture des services de la Sûreté du Québec, la réduction des compensations tenant lieu de taxes sur les écoles primaires et secondaires, la lutte au déficit à laquelle les municipalités ont fourni une contribution de l'ordre de 500 millions\$, la réduction des subventions gouvernementales qui sont passées de 378 millions\$ à 120,6 millions\$ et la récupération par le gouvernement du Québec des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles des réseaux de télécommunication, de gaz et d'électricité, sont autant d'éléments qui ont restreint les sources de revenus des municipalités et leur capacité à répondre aux besoins des citoyens.

⁶ *Saguenay, une ville tournée vers l'avenir*. Mémoire présenté au ministre des Finances dans le cadre des consultations budgétaires, janvier 2004.

Suite à la fusion, la Ville de Saguenay a dû assumer 5 150 000\$ de coûts non récurrents et 3 750 000\$ de coûts récurrents, ces derniers se répartissant comme suit en tenant compte que ces coûts vont s'accroître d'année en année.

Tableau 1
Coûts récurrents assumés par la Ville de Saguenay
suite à la fusion

Police de niveau II	1 200 000\$
Vérificateur général	300 000\$
Budget de recherche et secrétariat de conseillers	100 000\$
Implantation et maintien d'un service incendie dans l'arrondissement de La Baie	1 000 000\$
Service de transport dans les zones rurales	630 000\$
Fonctionnement des arrondissements	300 000\$
Logement social	220 000\$
TOTAL	3 750 000\$

Source : Ville de Saguenay.

Par contre, l'assiette fiscale des municipalités composée principalement de la richesse foncière uniformisée n'a augmenté que de 0,9% entre 1996 et 1999, alors que l'assiette fiscale du gouvernement du Québec liée au revenu personnel augmentait de 10%.

Par ailleurs, dans une période de crise comme celle que connaît actuellement la Ville de Saguenay, il serait particulièrement inapproprié de hausser le taux de la taxation foncière générale qui varie entre 0,93\$ en zone rurale et 1,60\$ en zone urbaine du cent dollars d'évaluation. Les contribuables, dont plusieurs ont perdu leur emploi ou sont dans une situation précaire suite aux fermetures d'usines, jugent le fardeau fiscal actuel déjà très élevé. Notre région se vide de ses occupants à un rythme

accéléré.

Il nous faut identifier de nouvelles sources de revenus pour permettre à la municipalité de rencontrer ses engagements actuels dont les coûts croîtront et pour jouer un rôle plus direct, plus actif et plus tangible dans la relance de l'économie locale. Les citoyens le réclament et nous devons disposer de ressources financières pour participer à ce développement.

Le transfert des redevances versées par les exploitants de centrales et l'exploitation de centrales par la municipalité sont deux avenues disponibles, accessibles et que nous demandons de pouvoir emprunter.

Le 15 décembre dernier, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche a dévoilé la création du nouveau Fonds d'intervention économique régional (FIER). Ce fonds est mis en place suite à une recommandation contenue dans le rapport Brunet et vient en quelque sorte remplacer les sociétés Innovatech. Ce fonds veut combler un besoin en capital de démarrage et de financement des premières phases de développement des entreprises. Une filiale d'Investissement Québec sera créée pour gérer la mise de fonds gouvernemental qui doit atteindre 210 millions\$ et dont bénéficieront les FIER – SOUTIEN, les FIER – REGIONS et les FIER - PARTENAIRES.

Nous nous réjouissons de l'initiative du ministère qui, de concert avec les autres sociétés de capital de risque, comblera un besoin réel en région.

Toutefois, nous ne pensons pas que l'impact du programme FIER puisse suffire à permettre à la Ville de Saguenay de jouer son rôle dans le

développement économique local. La situation est trop dégradée. Une attention spéciale doit être portée par le gouvernement du Québec afin que des mesures plus concrètes et spécifiques soient instaurées pour venir en aide à une région qui détient depuis près de 5 ans le championnat du chômage parmi les principales villes canadiennes.

4. DES REVENUS PERDUS

Sur le territoire de la Ville de Saguenay, Alcan, Elkem Métal et Abitibi-Consolidated possèdent les centrales hydroélectriques suivantes :

Tableau 2
Centrales hydroélectriques appartenant aux compagnies
sur le territoire de la Ville de Saguenay

Compagnies	Puissance installée (en mw)
Alcan	
Chutes-à-Caron	224
Shipshaw	920
Sous-total	1 144
Elkem Métal	
Chute Blanchette	38
Abitibi-Consolidated	
Murdock Wilson	61,2
Chicoutimi	8,2
Jonquière	4,85
Sous-total	74,25
Total	1 256,25 mw

Source : Ville de Saguenay.

En 2003, ces trois entreprises ont versé un total de 17 782 039\$ en redevances statutaires et un montant de plus de 238 508\$ en redevances contractuelles au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Pendant ce temps, en 2003, la Ville de Saguenay recevait quant à elle,

2 099 192\$ au titre d'en lieu de taxes pour ces mêmes installations.

Si on retient comme hypothèse que pour la construction d'une centrale, il en coûte en moyenne 1,5 millions\$ du mégawatt, ces centrales auraient une valeur estimative de 1 884 375,000\$. Avec un taux de taxes foncières estimé de 1\$ pour chaque 100\$ d'évaluation, ces centrales rapporteraient environ 18 843 750\$ à la Ville de Saguenay. Ce montant, comparé au 2,1 millions\$ perçu actuellement comme en lieu de taxes, fait beaucoup réfléchir le conseil municipal de la Ville de Saguenay.

Bien qu'il faille différencier une redevance d'une taxe foncière municipale, il n'en demeure pas moins que c'est le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs qui perçoit les redevances versées par les exploitants privés des centrales alors que c'est la municipalité qui leur fournit des services et qui subit les effets négatifs de leurs présences sur son territoire. Cette pratique diffère beaucoup de celle employée par Hydro-Québec qui n'hésite pas, pour faciliter des réalisations sur certains territoires, à compenser les collectivités locales en versant des montants forfaitaires et des rentes annuelles sur des périodes pouvant atteindre 50 ans. Pour corriger ces anomalies, le gouvernement devrait transférer à la municipalité le droit d'inclure dans son assiette fiscale les centrales privées localisées sur son territoire et en plus lui transférer une part des redevances statutaires perçues.

S'il nous fallait fournir une autre justification pour amener le ministère des Ressources naturelles à céder à la Ville de Saguenay un accès à ces revenus, qu'il suffise de mentionner la proposition généralement acceptée

contenue dans l'approche commune. Cette proposition permettra aux peuples autochtones de percevoir des redevances en compensation de l'exploitation des richesses naturelles localisées sur les territoires qui leurs seront concédés.

5. UNE OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT POUR LA VILLE DE SAGUENAY

Comme on le sait, la Ville de Saguenay exploite sur son territoire, dans l'arrondissement Jonquière, une mini-centrale de 3,9 mw et un réseau de distribution qui représente 450 kilomètres de lignes électriques et dessert plus de 19 000 abonnés.

Hydro-Jonquière compte 35 employés répartis en trois divisions, soit : le service à la clientèle, l'opération et la distribution et l'électrotechnique. Hydro-Jonquière détient une expertise depuis de nombreuses années en production et en distribution. Pour elle, l'intégration de nouvelles installations de production entraînerait peu de coûts supplémentaires et lui permettrait d'abord de maximiser davantage la productivité de sa structure et ainsi accroître sa rentabilité.

On sait par ailleurs que les centrales de Chute Garneau et de Pont Arnaud, localisées sur le territoire de Saguenay, ne sont pas en opération actuellement et qu'elles nécessitent des investissements importants.

La Ville de Saguenay souhaite s'impliquer dans la remise en opération de ces centrales et ainsi bénéficier des revenus que leur exploitation générerait.

Le réaménagement des centrales de Pont-Arnaud et Chute-Garneau est susceptible de générer des retombées économiques substantielles pour la collectivité de la Ville Saguenay. L'ampleur de ces retombées fait

actuellement l'objet d'une étude spécifique dont les résultats seront connus sous peu.

Suite aux investissements qu'Hydro-Québec a exécutés pour restaurer les barrages endommagés par ce qu'il est convenu d'appeler le déluge de 1996, ces infrastructures pourraient retrouver une valeur économique substantielle par l'installation et la réhabilitation des groupes de turbines.

Le personnel d'Hydro-Jonquière possède l'expérience et la compétence pour mener à bien un tel projet et nous demandons que la Ville de Saguenay devienne le plus tôt possible le promoteur du développement de ces équipements qui ne peuvent être exploités par Hydro-Québec.

6. CONCLUSION

Le Québec s'est doté d'un avantage concurrentiel majeur en développant les structures de production, de transport et de distribution de l'électricité. Il veut s'assurer de conserver cet avantage en diversifiant ses sources d'approvisionnement, en accentuant la fiabilité du réseau, en favorisant des mesures d'économies d'énergie et en adaptant le cadre réglementaire à la réalité de son marché.

Nul doute que les québécois, dans leur ensemble, bénéficieront d'une disponibilité d'énergie à un coût avantageux et de l'utilisation que fera le gouvernement des sommes qu'il percevra des entreprises du secteur.

Toutefois, ces choix que s'apprête à faire le gouvernement en ce qui concerne la structure et le cadre d'évolution du secteur, ne sauraient être justes et équitables s'il ne prend pas en compte les besoins des régions. L'occasion est idéale pour faire en sorte de laisser en région une partie des revenus générés par les infrastructures productrices d'énergie et ainsi corriger une situation désavantageuse qui a trop longtemps duré.

La Ville de Saguenay souhaite contribuer au développement économique de sa région et être davantage active dans la production et la distribution d'électricité. Elle a besoin de moyens pour le faire, le gouvernement peut les lui procurer et nous sommes impatients d'entendre les réponses et de constater les gestes concrets pour faire de ces vœux une réalité prometteuse.

Dans l'immédiat, nous attendons une réponse positive aux deux demandes suivantes :

- 1. Une récupération des redevances statutaires versées au MRNFP par les propriétaires de centrales localisées sur le territoire de la ville;**
- 2. Le transfert de la propriété des centrales de chute Garneau et Pont Arnaud sur la rivière Chicoutimi.**

Jean Tremblay, maire de Saguenay et
Président de Promotion Saguenay